Le Jeudi 28 Mai

A 8 H. DU SOIR, SOUS LA TENTE DU BAL

Grande Représentation de Bienfaisance

Sous le Patronage de la Municipalité

PROGRAMME

Les Méli-Mélo de la rue Meslay

Vaudeville en 1 acte

La Dot de Brigitte

Opérette en 3 actes de MM. Ferrier et Mars, musique de MM. Serpette et V. Roger. *Le dernier grand succès des Bouffes Parisiens.*

Dimanche 31 Mai

A 8 H. DU MATIN

Tir à l'Arme de Guerre

(avec prix pour les Sapeurs Pompiers)

A 2 HEURES SUR LE BOULEVARD DU MIDI

Jeux divers avec prix pour les demoiselles et les jeunes gens de la ville.

A 4 HEURES, PLACE DU MARTRAY

ASCENSION DU BALLON L'UNION

Monté par M. Emile Saint-Aubin

A 9 H. DU SOIR, PLACE DE LA BOULE

GRAND FEU D'ARTIFICE

par M. Balossier

Nouvelles et splendi des Illuminations

GRAND BAL

Le Mardi 2 Juin

VERS 6 H. DU SOIR

ENTRÉE TRIOMPHALE

Des Amis du Drapeau

APRÈS LE BANQUET, A 9 H.

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Avec le concours des Sociétés de la Ville

A 10 HEURES

GRAND BAL

Salle Tragin, la jeunesse de la Ville y est invitée.

Les jeux de hasard, balais et plumes de paon, sont formellement interdits.

Membres de la commission de la fête. MM. Caroni, Blocquaux, Leclerc, Doublet Roy, Cassier, Beaudé.

Les adjoints, Le Maire,
Rotty, Laurent Nézot A. Hennape

Moyens de transport. — Chemin de fer de Paris à Saint-Germain (Gare Saint-Lazare). — Tramway de l'Etoile à Saint-Germain.

L'Imprimeur-Gérant : E. HUBY.

ANNONCES

COMPAGNIE
des Chemins de fer de l'Ouest

VOYAGES
A PRIX RÉDUITS

I. — BILLETS D'EXCURSIONS (délivrés de Mai à Octobre

1° Billets d'excursion, valables pendant un mois, 24 itinéraires variant entre 50 et 115 francs en 1re classe et 40 et 100 francs en 2e classe.

2° Billets d'excursion, de Paris au Mont Saint-Michel, valable pendant 6 jours.

1re classe 47 fr. 70; 2e classe 36 fr. 30; 3e classe 27 fr. 25.

3° Billets d'excursion à Jersey (par Carteret et Gorey), valables pendant un mois et comprenant la traversée en bateau de France à Jersey.

1re classe 63 fr. 15; 2e classe 44 fr. 25; 3e classe 29 fr. 25.

II. — BILLETS D'EXCURSIONS (délivrés toute l'année)

1° Billets d'excursion à Jersey (par Granville), valables pendant un mois, et comprenant la traversée en bateau de France à Jersey.

1re classe 70 fr. 10; 2e classe 49 fr. 05; 3e classe 35 fr. 25.

2° Billets d'excursion à Jersey, (par Granville ou Saint-Malo), permettant d'effectuer l'excursion au Mont Saint-Michel.

3e classe 78 fr.; 2e classe 55 fr. 40; 3e classe 40 fr. 15.

3° Billets d'excursion circulaire en Bretagne, valables pendant 30 jours.

Itinéraire : Rennes, Saint-Malot, Saint-Servan, Saint-Brieuc, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Quiberon, Vannes, Le Croisic, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

1re classe 65 francs; 2e classe 50 francs.

III. — BAINS DE MER ET EAUX THERMALES

1° Billets de Bains de Mer (délivrés du 1er Mai au 31 Octobre) valables pendant 4 ou 33 jours, suivant la distance.

2° Abonnements de Bains de Mer, mensuels ou trimestriels, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix des abonnements ordinaires de même durée, et délivrés à toute personne qui prend 3 billets au moins, pour des membres de sa famille, allant résider sous le même toit, dans l'une des stations balnéaires ou thermales du réseau.

PARIS A LONDRES

Vià ROUEN, DIEPPE et NEWHAVEN

par la

GARE SAINT-LAZARE

Deux départs tous les jours et toute l'année

Dimanches compris

10 h. du matin — 9 h. du soir

Grande économie

PRIX DES BILLETS

Billets simples, valables pendant 7 jours :

1re classe	43.25
2e classe	32 »
3e classe	23.25

Billets d'aller et retour, valables pendant 1 mois

1re classe	72.75
2e classe	52.75
3e classe	41.50

LA MENTHOLÉINE

Désinfectant, Aromatique & Antiseptique

S. KUHN

13, rue de Belzunce, Paris — Usine à Juvisy

La Mentholéine est un désinfectant de premier ordre, qui a le précieux avantage de dégager une odeur des plus agréable.

La Mentholéine est encore supérieure à la grande majorité des produits similaires, par sa *non-toxicité* ; son emploi est absolument sans danger.

La Mentholéine est à la fois un désinfectant et un désodorisant énergique, son usage ne nécessite aucune préparation spéciale.

La Mentholéine peut être employé soit en sel, soit en liquide, et être, sous ces deux formes simplement répandue dans tous les locaux et sur tous les objets à désinfecter.

La Mentholéine est le plus économique de tous les désinfectants, et son bas prix la met à la portée de toutes les bourses.

Toutes ces qualités réunies font que **la Mentholéine** est supérieure à tous les desinfectants connus.

MODE D'EMPLOI

1° **Appartements.** — Mettre dans une coupe une cuillère à bouche de *Mentholéine* et laisser évaporer ; renouveler chaque semaine Ne pas jeter le sel ancien, mais l'employer pour la désinfection des water-closets et des éviers.

2° **Ateliers, Bureaux, Ecoles, etc.** — Faire dissoudre deux cuillerées à bouche de *Mentholéine* dans un litre d'eau et arroser avec cette solution.

3° **Caisses à linge, Eviers, Water-Closets, Boites ménagères, etc.** — Répandre une cuillère à bouche de *Mentholéine*.

4° **Chambres de Malades** — Dissoudre dans un peu d'eau deux cuillerées de *Mentholéine* et placer cette solution dans l'endroit le plus propice ; mettre également quelques grammes de *Mentholéine* dans le lit.

5° **Ecuries, Etables, Poulaillers, etc.** — Arroser journellement avec une solution faite dans la proportion de 50 grammes de *Mentholéine* pour deux litres d'eau. Par ce procédé, la santé des animaux est mieux garantie et les épidémies ont beaucoup moins de prise sur eux.

PRIX

La boîte de 1 kilog. (brut) 4 fr. — La boîte de 500 gr. (brut 2 fr. — La boîte de 250 gr. (brut) 1 franc.

Avis — *I our éviter les contrefaçons, exiger sur chaque boîte la Marque de Fabrique*

EN VENTE CHEZ

M. HUBY, Imprimeur, 36, rue Saint-Germain, NANTERRE, et 22, rue de Maurepas, RUEIL.
M. LONGNON, Imprimeur, 45, rue de Versailles, à BOUGIVAL.

Extrait de l'analyse chimique de ce produit faite par M. François LEMAIRE, Pharmacien-Chimiste de 1re classe, 66, avenue de Paris, à Rueil

Ce produit sert utilement de désinfectant en imprégnant l'air où il est d'essence capable de détruire les miasmes et germes qui prennent continuellement naissance dans les endroits contaminés

En résumé, le produit présenté me paraît être un excellent désinfectant pouvant rendre d'utiles services

Rueil, le 23 septembre 1895.

AVIS AUX PATRIOTES

MARQUE « UNION »

Champagne Breton.. 1 fr. la bouteille
Vins mousseux..... 2 fr. —
Champagne ..... 3 fr. —

par paniers de 6, 12 et 25 bouteilles.

Pour commandes s'adresser chez M. Lamant, 4, rue du Marché, à Nanterre.

Dégustation : café de la Mairie.
café Tragin.
chez Lamant.

Chaque panier est accompagné de la chanson patriotique.

BANQUE

A la Bourse du Commerce de Paris

Rue du Louvre

S'adresser au Directeur du Bureau central

Escompte et recouvrement sur Paris et les départements
Ouvertures de crédit sur garanties
Ordres de crédit au comptant et à terme
vente au comptant
Avances sur tous titres non cotés et livraison immédiate de titres

Ville de Paris, Crédit foncier
Obligations de chemins de fer
Vente à option des valeurs à lots
Lots Panama, bons du Crédit Foncier
Paiement de coupons à 0.25 o/o
Change de monnaies et billets étrangers

CONTENTIEUX
DE PASSY

22, Rue Duban, Place de Passy

Charles POULLE

Avocat

Ancien Magistrat

Consultations sur tous procès. — Règlements de comptes. — Divorces et séparations

REPRÉSENTATION EN JUSTICE DE PAIX

Recouvrements à forfait

Rédaction d'actes sous seing privé. — Vente d'Immeubles et de Fonds de Commerce

A VENDRE

une **MACHINE à vapeur** de 8 chevaux. — S'adresser au bureau du journal.

Triperie de 1er Choix

Em^te RAPPENEAU

2, Rue Saint-Maurice, 2

NANTERRE

Mardi : RUEIL, LE VÉSINET
Mercredi : CHATOU
Jeudi : PUTEAUX, NANTERRE
Samedi : VESINET, CHATOU, RUEIL
Dimanche : NANTERRE, PUTEAUX

On prend les commandes pour la Ville

AU GAGNE-PETIT

B. HENRION

1, Rue Castel-Marly, 1. — Nanterre

EN FACE LA MAIRIE

Maison de Nouveautés

Renommée pour vendre très bon et pas cher

Grand assortiment et occasions exceptionnelles en lainages pour Robes, Costumes pour Dames et Fillettes, Lingerie, Trousseaux, Layettes. Vêtements pour Hommes et Enfants. Bonneterie, Rouennerie, Mercerie, Toiles en tous genres. Toilettes de 1re Communion, etc., etc.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

EDMOND HUBY

22, Rue de Maurepas, 22. — RUEIL

Maison principale à NANTERRE, 36, Rue Saint-Germain. fondée en 1869

Travaux de Luxe en noir et couleurs

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES & DE TRAVAUX POUR LA PUBLICITÉ

BILLETS DE DÉCÈS, depuis 5 fr. le cent

Tout client commandant des imprimés commerciaux a droit si celà lui fait plaisir à l'insertion d'uue annonce, une fois, gratuitement.

Peintures préparées pour peindre soi-même

en toutes nuances

L'ÉTINCELANTE

COULEUR A L'HUILE DE LIN BRILLANTE

Pour intérieur et extérieur

H. DUJAT

QUINCAILLIER

36, Rue Saint-Germain, NANTERRE

GRATIS PORTRAITS

AU CRAYON-FUSAIN

Pour vulgariser nos magnifiques portraits au **crayon-fusain** dans votre localité, nous vous faisons l'offre suivante : si dans le délai d'un mois de cette date du journal, vous nous envoyez une photographie de vous-même ou tout autre membre de votre famille, vivant ou décédé, nous vous ferons un agrandissement fini au crayon-fusain d'une valeur de **100** francs **ABSOLUMENT GRATIS,** pourvu que vous nous promettiez de montrer ledit portrait à vos amis en leur recommandant notre maison. — Ecrivez votre nom et votre adresse très lisiblement au dos de votre photographie et envoyez-la à **M. TANQUEREY**, Directeur de la *Société Artistique de Portraits*, en son hôtel particulier, *rue Saint-Pétersbourg, 9, Paris ;* elle vous sera retournée intacte avec le grand portrait (Maison fondée en 1840).

Imp. Huby, 36, rue Saint-Germain, à Nanterre, et 22, rue de Maurepas, à Rueil.

PREMIÈRE ANNEE. — N° 8. CINQ CENTIMES DIMANCHE 31 MAI 1896.

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX

RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : **36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE**

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.

Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES ABONNEMENTS, RÉCLAMES & ANNONCES

Un an..... 3 »

Réclames 1re, 2e et 3e page..... 0.40
Annonces 4e page..... 0.20

Révision de l'Impôt

On cherche depuis longtemps, sans la trouver, une forme juste et équitable de la répartition des contributions personnelles et mobilières entre les Citoyens. Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs un travail intéressant sur cette délicate question. Ce travail, adressé par l'Auteur à tous les membres du Gouvernement et du Parlement, n'est pas une conception purement théorique ; l'Auteur s'appuie sur tous les contribuables d'une grande ville, Versailles, et peut-être appliqué immédiatement à toutes les localités pour la répartition de la contribution actuelle.

La formule en est très simple : *Dégressif et Proportionnel*.

Laissons la parole à l'auteur :

Impôt dégressif et proportionnel

Réforme de la Contribution personnelle-mobilière

A Messieurs les Membres du Gouvernement et du Parlement français,
Monsieur le Président du Conseil,
Messieurs les Ministres,
Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,

Tout le monde reconnaît aujourd'hui que les contributions aux dépenses publiques ne sont pas équitablement réparties et que chaque citoyen n'est pas imposé en raison de sa *capacité contributive*.

L'enquête qui a été faite récemment auprès des Conseils généraux montre que presque partout on est opposé à *l'impôt progressif, global et nécessairement inquisitorial* sur le revenu.

En effet, nous aimons par dessus tout la liberté, et ce n'est pas un siècle après que nos pères ont fait la révolution et versé leur sang pour nous en ouvrir les portes, que nous pouvons autoriser une administration quelconque à mettre le nez dans nos affaires privées.

Chacun se préoccupe donc à juste titre de rechercher un mode plus équitable de répartition des charges. Le devoir de tout citoyen qui pense avoir trouvé quelque chose de plus juste est de le communiquer aux législateurs, dont la haute mission est de mettre le droit en harmonie avec la justice. C'est pourquoi, Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet que j'ai conçu en appuyant mon expérience sur les 7061 contribuables non patentés de la ville de Versailles et en établissant mes calculs sur les cotes mobilières personnelles dont ils sont frappés.

On a beaucoup critiqué, non sans raison, la contribution personnelle, la contribution mobilière et la contribution des portes et fenêtres.

Ce n'est pas que ces contributions soient mauvaises en soi. Ce qui est mauvais, c'est la manière de les appliquer, c'est l'injuste détermination des taxes.

La taxe personnelle actuelle est un impôt de capitation qui frappe le pauvre autant que le milionnaire ; elle est donc injuste.

La contribution mobilière, qui frappe l'habitation du pauvre dans la même proportion que celle du riche, est aussi injustement répartie, puisque le prélèvement sur le nécessaire se fait dans le même rapport que sur le superflu.

Enfin la contribution des portes et fenêtres, qui frappe autant la petite fenêtre de la maison du modeste artisan que les larges baies et les luxueuses windows des châteaux et des hôtels princiers, est d'une injustice non moins évidente.

Est-ce à dire qu'il faille supprimer ces contributions et les remplacer par un impôt global et nécessairement inquisitorial sur le revenu ? Non. Il suffit de changer la base des taxes et de les rendre aussi justes et aussi équitables que possible.

C'est ce que nous nous sommes appliqué à rechercher, sans autre préoccupation que de satisfaire le sentiment d'ordre et d'esprit d'équité qui règnent au fond du cœur de tous les hommes sans passion et sans parti pris.

La manifestation la plus apparente, et j'ajouterai la plus réelle et la plus saisissable du degré d'aisance ou de pauvreté de chaque citoyen est sans contredit l'habitation personnelle, dont la valeur locative représente environ le huitième du revenu, quelle qu'en soit la provenance.

Si le revenu provient exclusivement du travail personnel du contribuable, il ne supportera que l'impôt appliqué à l'habitation.

S'il provient de rentes de toute nature, c'est-à-dire du produit d'un travail antérieur capitalisé, qui jouit alors de la sécurité sociale sans un nouvel effort, il supportera d'abord la contribution appliquée à l'habitation, et en outre l'impôt légitime qui frappe les valeurs immobilières et les valeurs mobilières, auxquelles il serait absolument équitable d'ajouter les rentes d'Etat.

On a eu l'idée singulière de dispenser de toute contribution aux charges publiques la majorité des citoyens. Nous ne croyons pas que ce soit digne ni moral : Dans une monarchie il peut y avoir des privilégiés ; dans une république, il ne doit y avoir que des citoyens contribuables ; mais il faut que les contributions soient justement réparties.

Les uns voudraient s'en tenir exclusivement à la vieille répartition proportionnelle de l'impôt. Nous croyons qu'ils ont tort. L'impôt proportionnel, qui a été un progrès immense sur les privilèges de l'ancien régime, a besoin d'être amélioré ; appliqué comme il l'a été jusqu'à ce jour, c'est *l'égalité injuste*.

D'autres ont pensé qu'il fallait y substituer l'impôt progressif. On sait que ce système d'impôt renferme de sous-entendus dans les esprits simplistes. L'impôt progressif tout seul, c'est la porte ouverte à l'arbitraire sans frein, pouvant aller jusqu'à l'iniquité.

Ce qui a manqué jusqu'à présent, c'est une *formule pratique* pour une plus équitable détermination de la *contribution personnelle*, laquelle ne doit plus être un impôt de capitation absolu ; mais une contribution établie d'après la *capacité contributive* de chacun. Cette capacité contributive est manifestement révélée par la valeur locative de l'habitation.

Il faut donc fondre ensemble les cotes personnelles et les cotes mobilières actuelles et les remplacer par une contribution personnelle basée sur la *capacité contributive*.

Nous laissons de côté la contribution des portes et fenêtres, qui devra, ce nous semble, être reportée sur la propriété bâtie.

Nous avons donc cherché, prenant pour guide les cotes des 7061 contribuables non patentés de Versailles (1), si entre le mode proportionnel et le mode progressif il n'y avait pas une formule intermédiaire pratique pour un mode de répartition plus juste, capable de satisfaire tous les esprits soucieux de la justice, et qui ne laisse aucune place à l'arbitraire.

Or, les 7061 contribuables non patentés de Versailles se répartissent de la manière suivante :

Importance des loyers	Nombre	Montant des loyers payés par les non patentés	Montant de la contribution personnelle et mobilière
de 200f. et au dessous	2299	366.180	28.012f.77
» 201 à 300	947	248.780	19.140.01
» 301 » 400	746	272.360	20.841.38
» 401 » 500	435	205.400	15.715.45
» 501 » 600	390	225.540	17.257.71
» 601 » 700	249	162.000	12.396.01
» 701 » 800	293	220.860	17.590.15
» 801 » 900	114	99.700	7.629.33
» 901 » 1000	188	181.460	13.885.35
» 1001 » 1200	259	301.320	23.058.02
» 1201 » 1400	171	330.920	17.670.80
» 1401 » 1600	224	346.140	26.487.60
» 1601 » 1800	123	218.420	16.714.05
» 1801 » 2000	134	266.180	20.368.13
» 2001 » 2500	143	333.120	25.490.76
» 2501 » 3000	120	342.620	26.018. »
» 3001 » 3500	45	146.720	11.227.26
» 3501 » 4000	76	297.820	22.786.89
Au dessus de 4000	110	679.880	52.020.11
	7061	5154.420	395.319.68

(1) Les chiffres dont nous nous sommes servi sont ceux des rôles de l'année 1891. Il sera facile de refaire le travail sur l'année courante ; ce n'est qu'une affaire de temps.

(A suivre).

Dans notre dernier numéro nous parlions de la dépopulation française peut-être lira-t-on avec plaisir cette petite chanson (*sur l'air de Cadet-Roussel*) remontant à 1792 et dont l'auteur est resté inconnu.

Un père avait dix-sept enfants
Braves, dispos et bien portants.
Vl'à qu'un matin tout l'monde s'écrie :
L'enn'mi menace la patrie.
Ah ! ah ! ah ! y a des moments
Où l'on n'peut avoir trop d'enfants !

Tout aussitôt les huit premiers
De laboureurs se font guerriers.
Au combat rien n'les épouvante ;
Mais pourtant le péril augmente.
Ah ! ah ! ah ! y a des moments, etc.

Les huit autr'frèr's prenant l'mousquet
Tous d'une voix disent au cadet:
Reste auprès du meilleur des pères;
Nous allons r'joindre nos huit frères!
Ah ! ah ! y a des moments, etc.

L'pèr' qui s'voit seul avec le cadet
Lui dit : Cadet, prépar' ton paquet.
Viens là-bas fair' le dix-septième...
Moi, je ferai le dix-huitième !...
Ah ! ah ! y a des moments, etc.

Cette chanson qu'est une vérité
Nous offre une grande moralité :
Que notre mère, c'est la patrie
Et pour sauver cette mère' chérie
Ah ! ah ! ah ! y a des moments
Où faut que le père suive ses enfants!

CONVOCATION URGENTE
de l'Union des Travailleurs

Sauf avis contraire le comité de l'Union des Travailleurs est convoqué pour le Mercredi 3 juin, à 9 h. du soir, salle Tragin, rue Saint-Germain.

Ordre du jour :

Payement dss cotisations,
Affaires diverses.

ÉCHOS & NOUVELLES

M. Poubelle, préfet de la Seine, avant d'aller rejoindre son poste d'ambassadeur au Vatican a adressé une invitation à chacun des maires de la banlieue pour le samedi 30 mai, à 9 heures.

***

D'autre part, nous apprenons que M. Hennape, maire de Nanterre, de concert avec ses collègues veut organiser un banquet, en l'honneur de M. Poubelle, voulant par là le remercier de son dévouement aux affaires et à l'administratton du département.

Election d'un Membre du Conseil général

2e Tour de Scrutin (24 Mai 1896)

	Electeurs inscrits	*Votants*	*Bulletins nuls*
Nanterre	1621	883	9
Puteaux	4630	2549	28
Suresnes	1864	972	9
	8115	4404	46

	Féron	Détras	Hennape	Divers
Nanterre	148	67	655	4
Puteaux	1503	793	217	8
Suresnes	620	172	164	7
	2271	1032	1036	19

M. Féron est élu.

Nous extrayons de *l'Echo*

UNE TACTIQUE HABILE

LE CITOYEN HENNAPE

Le citoyen Hennape, qui a posé au second tour du scrutin sa candidature au Conseil général, et dont le public n'a connu la décision que deux jours avant, a certainement cédé a un mobile en agissant ainsi; car il n'a fait aucune réunion à Puteaux ni à Suresnes, bien qu'il ne craigne pas d'affronter les réunions publiques.

« Vous allez faire passer Féron, » disaient les partisans de Detras. « Vous allez faire le jeu de Detras », disaient les partisans de Féron. Hennape, qui sait se sacrifier pour son parti, devait avoir deux vues.

D'abord ayant mis tous les électeurs à même, au dernier jour, par la voie du journal, de connaître *son programme administratif*, il s'est dit que si les électeurs comprenaient le rôle que joue un conseiller général au point de vue des affaires locales, *subventions et autres accordées aux communes*, non aux intransigeants, mais à ceux qui ont des sympathies dans la place, il serait dans ces conditions, vu son expérience administrative, élu, parce que Puteaux et Nanterre avaient un intérêt immédiat à le nommer. Lui seul en effet, peut mener à bien le projet qu'il a déposé du *prolongement de l'avenue de la Grande-Armée*, projet qui dépend maintenant de son initiative et du Conseil général, et dont ses concurrents n'ont pas parlé.

Si, au contraire, comme cela était supposable, les électeurs de Puteaux jugeant l'élection au Conseil général comme une élection *essentiellement politique*, il se trouvait en présence de deux partis dont la nuance politique ne représentait pas complètement ses idées.

Dès lors, il devait entrer dans la mêlée pour prend rang afin de rappeler son drapeau.

Monsieur Detras, trop inexpérimenté en affaires électorales, n'a pas compris qu'après avoir obtenu quelques jours avant, aux élections municipales, 2.007 voix, et n'ayant obtenu que 1.032 au premier tour de scrutin pour le Conseil général, son devoir était de se désister en faveur de la candidature Hennape aussitôt qu'il la connue. Hennape en homme correct, n'a pas cru devoir lui indiquer la conduite à suivre.

En maintenant sa candidature dans de telles conditions, M. Detras n'a pas vu qu'un échec dans sa commune amènerait logiquement sa démission de conseiller municipal et peut-être aussi celle d'une partie du conseil municipal, puisque si nous sommes bien informés, MM. Decroix, Charles et autres patronnaient sa candidature.

Le parti qui a triomphé à Puteaux, agira-t-il dans ce sens? Nous l'ignorons encore. Toutefois, constatons l'échec moral de la municipalité dont le mandataire n'a relevé que 793 voix au second tour au lieu de 2.007 voix 15 jours auparavant.

M. Detras qui craignait la candidature Hennape, a agi d'un sans-gêne incroyable à son égard. Toutes les affiches du citoyen Hennape furent après *l'heure de l'ouverture du scrutin* (constat en a été fait), recouvertes complètement par ordre de M. Detras qui n'avait pas ménagé les affiches contre ses adversaires, puisque à 9 heures 1/2 du matin il lui en restait encore 2.000 à coller.

C'est enfantin.

Quand il s'agit d'affaires départementales ou politiques, on réfléchit aux conquences de ses actes, M. Detras arrivant troisième le comprendra-t-il.

Quoiqu'il en soit, Hennape n'ayant pas passé au Conseil général, la question politique étant réservée, il est resté sur le véritable terrain du Conseil général, à affirmé ses tendances pour l'avenir et le *candidat des travailleurs* est d'autant plus redoutable maintenant, qu'en laissant ainsi passer le citoyen Féron, *qui s'est engagé à remplir son mandat de quatre années*, il s'est débarrassé d'un adversaire politique !

DANTON.

Le Comité électoral
DE
" L'UNION DES TRAVAILLEURS "

Pour répondre aux personnes qui nous demandant quelques renseignement sur le *Comité électoral de l'Union des Travailleurs*, si nous ne pouvons mieux faire que de relater les principaux passages des *Statuts* de ce comité, fondé par M. *Hennape* à *Nanterre*, lequel à l'intention de créer à *Puteaux et Suresnes* des Comités sur les mêmes bases.

ART. 1. — Le but du Comité est de chercher les moyens *pratiques* de venir en aide aux *Travailleurs;* d'améliorer leur situation matérielle, et celle de leur famille.

ART. 2. — A cet effet, il se transforme en Comité Electoral et concourt à la formation des listes Electorales. — A la recherche des candidats qui donne son appui moral et financier pour les faire triompher aux diverses élections.

ART. 3. — L'esprit qui anime tous les membres du comité est celui basé sur les grands principes de *Liberté, d'Egalité*, de *Fraternité*, auxquels il convient d'ajouter celui de *Solidarité*.

ART. 4. — Les Candidats sont choisis parm ceux qui pratiquent ou promettent de pratiquer ces grands principes dans les assemblées dont ils feront partie, d'écouter les doléances du Comité, de faire droit à ses revendications et à l'application de ses décisions.

ART. 5. — Le Comité traite notamment des *questions administratives de la commune*, de *Bienfaisance de la commune*, des *améliorations budgétaires de la commune ;* des intérêts concernant les *ouvriers*, les *employés*, les *commerçants*, les *cultivateurs ;* des travaux utiles à faire dans le pays, tout en tenant compte des économies importantes à apporter dans les *Dépenses communales*, par une sage administration qu'elle entend se donner...

Il étudie ces questions et les porte ensuite devant les corps compétents.

ART. 6. — Le Comité étudie les questions de réclamations qui sont faites par ses membres, notamment celles ayant trait aux *contributions*.

Il se charge *gratuitement* de faire toutes les démarches auprès de qui de droit, pour leur faire obtenir satisfaction.

Il se charge de faire étudier les procès, de les faire suivre, *sans débours* pour le plaignant.

Il s'inspire des Membres du Comité pour faire *secourir les familles nécessiteuses*.

ART. 7. — Son action (du Comité) n'est pas limité à la Commune. Il étendra son cercle d'action aux autres Comités de même ordre qui rayonneront en France.

ART. 11. — Les membres du Comité promettent dans la limite du possible, de s'*entraider* par des conseils, des indications et des démarches.

ART. 12. — Tout membre reçu promet *sur son honneur*, d'observer la discrétion la plus absolue sur la composition du Comité, sur les travaux du Comité et de suivre exactement les indications des statuts.

ART. 13. — Tout Membre du Comité à droit à lui soumettre toute proposition tendant au bien-être des travailleurs.

ART. 15. — La caisse du Comité est alimentée :

1°. Par les cotisations de *dix centimes* par semaine pour chaque membre *actif*.

2°. Par les sommes versées à titre de Membres honoraires.

3°. Par les dons volontaires, etc.

ART. 16. Divers avantages pécuniers sant assurés aux Membres actifs.

Par chaque somme encaissée de *cent francs*, il est tiré au sort entre les membres *actifs* un *Bon de Capitalisation* de *cent francs*. Chaque membre actif reçoit en outre *gratuitement* chaque semaine, un journal, le renseignant sur les affaires locales et sur ce qui concerne le Comité.

ART. 23. — Lorsque les ressources du Comité le permetteront, le Comité se réserve de créer *une Caisse de Prêts gratuits pour les ouvriers et employés sans travail* faisant partie du Comité.

Il s'engage à poursuivre au point de vue général, l'idée du *Droit* pour le Prolétaire au *Pain gratuit* assuré par la commune, et à rechercher les pauvres honteux pour leur faire venir en aide.

Son but est également de *secourir l'enfance et la vieillesse* et de lui prêter aide et assistance.

NOTA. — Pour plus amples renseignements, écrire à M. Hennape à Nanterre; il soumettra les grandes lignes des statuts du Comité et donnera, tous renseignements sur son organisation.

NOUVELLES LOCALES

AVIS

Un groupe de commerçants de Nanterre s'étant réunis, salle Tragin, le Mercredi 27 Mai 1896, à 9 heures du soir a décidé de réunir tous ses collègues, à l'effet de réorganiser une *Société des Fêtes*, dans l'intérêt du commerce local.

La prochaine réunion aura lieu de nouveau chez M. Tragin, le Lundi 1er juin, à 9 heures du soir, vous êtes instamment prié d'assister,

Objet de la Réunion :
Formation d'un bureau provisoire.
Propositions diverses, projets de fêtes.

Nota. — Les prochaines réunions auront lieu chez chaque débitant, chacun leur tour.

Compte-rendu de la Fête

Mes vœux ont été exaucés et malgré une matinée détestable, le temps s'est remis petit à petit et nous avons pu jouir du coup d'œil enchanteur que présentait l'aspect général du cortège.

Malgré le peu de temps dont a disposé la municipalité, tout s'est très bien passé et dans l'ordre le plus parfait.

A l'église

La cérémonie a été merveilleuse; à tous les points de vue, l'œil était ébloui par l'éclat des lumières, l'oreille charmée par de bons artistes et l'âme exaltée par la majesté de l'ensemble.

Une allocution a été très bien faite par M. l'abbé Jacquemot, curé d'Argenteuil.

On a beaucoup remarqué le fragment d'une symphonie et la cavatine de Raff jouées sur le violon par M. Georges Martinet, de l'Opéra; l'*O Salutaris* de Giordani, chanté par M. Picard; les chœurs du *Tantum ergo* de Rossi, et du *Laudate dominum* de Gounod, exécutés par la maîtrise de l'église de Nanterre, accompagnée par l'habile organiste Mlle Vincent, ainsi que la *Prière de la Muette*, jouée par la fanfare.

A la mairie

La cérémonie a commencé par un charmant chœur chanté par les jeunes garçons des écoles communales, *La musique du Régiment*, dirigé par le professeur de musique, M. Thomas, et dit d'une façon très bien sentie par tous ces futurs défenseurs de la patrie.

Ensuite le discours de M. le Maire que, grâce à sa parfaite urbanité, nous pouvons reproduire in-extenso.

Discours de M. Hennape
A LA CÉRÉMONIE CIVILE DE LA ROSIÈRE

Mesdemoiselles,
Mesdames,
Messieurs,

Mon premier devoir est de remercier l'honorable assistance d'être venue en aussi grand nombre assister à notre fête de pays, fête comme vous le savez, organisée à la hâte par suite d'événements que je n'ai pas à rappeler.

Nous eussions voulu vous recevoir, non pas avec luxe, mais avec un peu plus de confort; le temps nous a manqué.

Soyez donc indulgents, si sortant d'un endroit où l'œil et l'ouïe ont été satisfaits, vous vous trouvez dans un lieu plus simple et qui par son décorum touche moins l'imagination !

Ici, c'est le domaine de la vie réelle, avec ses charmes parfois, mais aussi ses déceptions et peines souvent.

Si dans ce jour de fête, je crois devoir le rappeler, c'est que l'occasion nouvelle qui s'offre à moi, me le commande.

Tout d'abord, Mademoiselle, permettez-moi de vous féliciter que l'époque de notre fête coïncide juste au moment, où nos cœurs de patriotes battant à l'unisson éprouvent une joie provoquée par celle d'un peuple ami.

En même temps que le couronnement du Tzar, représentant la puissance et la force dans la plus grande partie du monde ; plus modeste ici, est le couronnement de la vertu dans une petite localité, voisine de la Ville-Lumière.

Si les deux grands peuples ayant des aspirations différentes ont pendant des siècles lutté l'un contre l'autre et ont fini par comprendre que l'intérêt moral et humanitaire dépendait de leur « union », il y a là dans cet enseignement un rapprochement qui ne peut nous échapper.

En effet, l'institution de la Rosière a pris naissance dans le rapprochement des classes, tout comme la France et la Russie, dans le rapprochement des peuples.

La municipalité, même à une époque ancienne, dévouée aux intérêts qui lui étaient confiés, cherchant à propager les idées de justice ; choquée des inégalités sociales a pensé à réunir la fortune acquise au travail représentant la fortune à venir.

Dans un sentiment qui l'honore elle a tenu à mettre en relief une fille simple, travailleuse, méritante, pour la désigner comme modèle à ses compagnes.

En assistant à cette cérémonie, vous tous ici présents, vous ratifiez donc, et cela vous honore, les principes de cette entente entre les classes, entente si désirable pour le bien de tous !

C'est donc au nom de cette solidarité qui unit les deux peuples et unit les travailleurs appartenant aux diverses classes de la société que je fais appel.

Aussi, Mademoiselle, j'en profite pour féliciter votre marraine qui entrant dans ces vues, sert de liaison entre la municipalité et vous, a bien voulu spontanément accepter de vous couronner.

Mais en recevant cet hommage communal, n'allez pas croire Mademoiselle que vous ne contractez aucun engagement pour l'avenir.

Vous vous tromperiez...

Vous devez comme par le passé suivre la même voie qui vous a été tracée par ceux qui vous ont donné le jour.

A eux revient un honneur mérité.

Ce sont eux qui vous ont inculqué ces principes que vous possédez et, en vous récompensant, l'honneur en revient surtout à votre brave père.

Peut-être une autre année, profiterons-nous de l'occasion pour récompenser en même temps que la jeunesse, la beauté et la vertu, peut-être dis-je, récompensera-t-on ces vieux lutteurs de la vie qui, par un travail opiniâtre, élèvent dignement une nombreuse famille.

Nul mieux que le brave Cochard, votre père, ne mériterait cet hommage.

Jeune encore, il compte une famille d'enfants, petits-enfants et gendres, dont le chiffre de 39 serait atteint s'il n'y avait eu des vides.

J'eusse donc été heureux de lui apporter ce témoignage au nom du Conseil. Ce qui est différé, j'espère, n'est pas perdu.

Et cette écharpe d'honneur que je tiens du *Travailleur* et que je dois au Conseil de porter à cette fête de famille, m'autorise à lui rappeler officiellement que lui comme vous, Mademoiselle, et tous ceux qui concourent au relèvement moral du pays, trouveront toujours en votre nouvelle administration et dans ses collaborateurs du Conseil le dévouement qui fait sa force : dévouement qui ne peut provenir que de l'entente de tous !

Aussi, que toutes nos aspirations se confondent dans ce cri :

Vive « l'Union » !

Vive la République ! !

De nombreux applaudissements éclatent dans la salle.

Les jeunes filles à leur tour, viennent nous charmer avec un joli cheur dit avec beaucoup de sentiment.

M. le Maire remercie ensuite chaleureusement les Sociétés du pays qui, par leur présence, ont embelli et assuré l'ordre de cette imposante cérémonie. Il remercie également les jeunes filles, les enfants et les parents qui ont bien voulu envoyer ces derniers rehausser le couronnement de notre chermante rosière par leur présence et l'éclat de leurs fraîches toilettes.

La Fanfare fait entendre la *Marseillaise*, et tout le monde se sépare, au cri poussé par M. Hennape et répété par tous de Vive la France !

Le soir, le vent qu'il faisait a empêché de réussir les illuminetions et les promeneurs de s'arrêter, mais en revanche, tous les cafés et bals étaient pleins de monde et n'ont pas dû regretter celà.

Lundi à 2 h. 1/2, le concert donné par la Fanfare, sous l'habile direction de son chef, M. Cérède, avait attiré un nombre considérable d'auditeurs dans le square de la gare.

Tous nos compliments, les musiciens ont rivalisé de zèle pour donner de l'éclat à ce concert qui, nous l'espérons sera suivi de beaucoup d'autres donnés sur les principales places de notre ville, ce qui leur attirera à nouvaau, les bravos nombreux qu'ils ont recueilli et qu'ils avaient si justement mérités.

Le soir, les illuminations ont pu avoir lieu et leur réussite a fait regretter de de n'en avoir pu jouir la veille.

Mardi soir, à 9 h. une fête charmante et pourtant organisée en très peu de temps, avait attiré, on peut le dire, presque toute la population.

Elle avait lieu en l'honneur du couronnement de l'Empereur de Russie.

Toutes les Sociétés étaient là, presque au grand complet et ont été reçues par la municipalité.

Une estrade très bien décorée, surmontée du buste de la République entouré de drapeaux russes et français, s'élevait sur un côté de la mairie, la Fraternelle, notre vaillante Société lyrique, y prenait place, peudant que de l'autre côté de la place, s'installait la Fanfare qui a ouvert la séance par une polka des plus entraînante.

M. Noël jeune, chanta avec beaucoup d'âme, *France et Russie*, et dût bisser le dernier couplet.

M. Cabanié chanta l'*Hymne russe*, dans sa langue maternelle et on ne saurait décrire l'enthousiasme provoqué par son chant, qu'en disant que par trois fois il dût le recommencer aux applaudissements de la foule.

La Fanfare joue alors une valse, et mérite les bravos de l'assemblée charmée.

M. Delaunay, qui chante à son tour l'*Hymne russe* en français, est couvert d'applaudissements enthousiastes.

M. Picard, entonne la *Marseillaise*, et ses accents si mâles, fort bien rendus par le chanteur, portent l'enthousiasme de la foule à son comble.

La Fanfare joue à son tour l'*Hymne russe* et les derniers accents du chant national du pays ami s'éteignent aux cris de vive la Russie, vive la France et des bravos de la foule.

M. Hennape lit ensuite le texte des adresses adressées à l'Ambassadeur de Russie et au Tzar et dont voici la teneur :

A son Altesse Monsieur l'Ambassadeur de Russie.

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous faire remettre une adresse de la municipalité de Nanterre à Sa Majesté l'Empereur de Russie, à l'occasion de son couronnement.

Je vous serai infiniment reconnaissant de bien vouloir la transmettre à votre auguste souverain et je vous prie, monsieur l'Ambassadeur, d'agréer, avec mes plus vifs remerciements à l'avance, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le maire de Nanterre,
A. HENNAPE.

A Sa Majesté l'Empereur de Russie

La municipalité de Nanterre, dans une fête populaire organisée en l'honneur du couronnement de Votre Majesté en même temps que celle du couronnement de sa rosière, réunie avec toutes les sociétés locales, en présence de la population toute entière.

Décide d'envoyer à Votre Majesté, au nom de tous les habitants, ses sentiments d'affectueuse sympathie.

Elle la prie de croire que tous les cœurs français, battant à l'unisson, sont unis à ceux de son peuple par des liens de solidarité, et lui présente très respectueusement l'expression de sa plus profonde gratitude.

Le maire de Nanterre,
A. HENNAPE.

Les dernières paroles de M. Hennape disparaissent au milieu d'applaudissements formidables.

La Fanfare fait entendre la *Marseillaise* et notre hymne national s'achève aux cris mille fois répété de Vive la Russie, Vive la France.

Rien ne saurait décrire l'enthousiasme exprimée en ce moment par la foule.

La Fraternelle quitte alors l'estrade ou vient prendre place la Fanfare qui jusqu'à une heure du matin a fait danser toute cette jeunesse électrisée déjà par le patriotisme et qui enlevée par les danses joyeuses ne sentait guère la fraîcheur qu'il faisait et qui avait déjà poussé nombre de personnes à s'aller réchauffer sous les couvertures, ce qui a fait dire un mot entendu : « Le temps est de circonstance, on se croirait presque en Russie.

Le bal populaire a été ouvert par le maire avec la rosière et son cortège.

En somme, beaucoup d'entrain et grand succès !

Une distribution de vivres a été faite aux pauvres de la commune. Les enfants et les dames assistant au bal ont reçu comme souvenir une gravure coloriée représentant l'union de la France et de la Russie. Toutes les sociétés ont trinqué avec le champagne démocratique à l'Union !

Jeudi à 9 heures a eu lieu la représentation théâtrale au profit du bureau de bienfaisance, elle a été très bien réussie, et devant un public d'élite, il y a longtemps que je n'avais vu une aussi belle réunion à Nanterre, la recette a dû être fructueuse. Il n'y avait qu'un regret, c'est que la charmante actrice et chanteuse Mlle Jehanne Vernet qui jouait le rôle de Brigitte et que nous avons déjà applaudi dans ses précédentes tournées à Nanterre, fut enrouée et ne nous privat ainsi, du charme parfait de sa voix habituelle.

La Fanfare a prêté son gracieux concours à cette soirée et a contribué à en faire une soirée qui sera classée dans les annales de Nanterre.

Corps des Sapeurs-Pompiers. — La Subdivision des Sapeurs-Pompiers a décidé de demander d'augmenter son effectif de manière à pouvoir satisfaire aux besoins de la population dont le nombre s'accroît dans de grandes proportions.

A cet effet, elle fait appel au dévouement des citoyens désireux de faire partie de ce corps et les prie de vouloir bien se faire inscrire chez M. LAMANT, Sergent, 4, rue du Marché.

M. ROTTY, ex-sous-lieutenant, en a accepté la direction.

AVIS. — Le recensement des chevaux, juments, mulets, mules et voitures attelées aura lieu le jeudi 4 juin de 8 heures à 11 heures du matin, place de la Mairie.

Ne devront se présenter que les propriétaires ayant reçu un avis de la Mairie.

Jeudi soir, un bourrellier nommé P..., a été trouvé mort, rue des Suisses, on suppose qu'il a succombé à une congestion produite par l'ivresse.

Le 26 mai, les agents de service étaient requis par M. Tragin, patron du café-bal situé rue de Saint-Germain, pour expulser un nommé Brut Antoine, qui avait consommé pour 1 fr. 25 et refusait obstinément de payer.

Au moment où on l'emmenait, un tranchet est tombé de dessous son veston. Il voulait, a-t-il dit, *crever*, avec une femme avec laquelle il avait vécu quatre ans et qui refusait de reprendre la vie commune.

La femme, une nommée Eugénie Trechepeuch, aura maintenant quelques moments de repos, car Brut a été envoyé au Dépôt d'où il n'en sortira pas de sitôt.

Dimanche, à la fête, un marchand forain du nom de Michel recevait une forte poussée d'un individu qui lui était inconnu.

Quelques secondes après il s'apercevait que la poche de son gilet, dans laquelle se trouvait une montre, était arrachée.

Il était encore temps, heureusement, et le voleur qui n'avait pu prendre la fuite a été arrêté.

C'est un nommé Romagny, qui demeure à Paris, 84, rue Rebeval.

Il a été envoyé au dépôt.

ETATS-CIVILS

NANTERRE

Naissances. — Boutefroy Germaine, rue du Chemin-de-Fer, 37 ; Lemaître Louis, rue de l'Eglise, 11 ; Laval Paul, rue de l'Eglise, 7 ; Tremblay Marthe, rue du Chemin-de-Fer, 33 ; Pédron Blanche, rue Volant, 13 ; Fuebet Marcel, route de Paris, 25 ; Duhamel Emile, 6, rue du Marché ; Boutrais Germaine, 75, Avenue de la République.

Publications. — M. Félix, à Nanterre, et Mademoiselle Perreau, à Neuilly-Plaisance (S.-et-O).

Mariages. — M. Marin et Mademoiselle Mongars, à Nanterre.

Décès. — M. Bishop, 82 ans, boulevard du Nord, 13 ; M. Piton, 65 ans, 21, rue des Vendès ; Madame veuve Kuwasseg, 81 ans, 65, rue Saint-Germain.

PROGRAMME

DE LA FÊTE DE NANTERRE

Dimanche 31 Mai

A 8 H. DU MATIN

Tir à l'Arme de Guerre
(avec prix pour les Sapeurs Pompiers)

A 2 HEURES SUR LE BOULEVARD DU MIDI

Jeux divers avec prix pour les demoiselles et les jeunes gens de la ville.

A 4 HEURES, PLACE DU MARTRAY

ASCENSION DU BALLON L'UNION
Monté par M. Emile Saint-Aubin

A 9 H. DU SOIR, PLACE DE LA BOULE

GRAND FEU D'ARTIFICE
par M. Balossier
Nouvelles et splendides Illuminations
GRAND BAL

Le Mardi 2 Juin

VERS 6 H. DU SOIR

ENTRÉE TRIOMPHALE
Des Amis du Drapeau
APRÈS LE BANQUET, A 9 H.
RETRAITE AUX FLAMBEAUX
Avec le concours des Sociétés de la Ville

A 10 HEURES
GRAND BAL

Salle Tragin, la jeunesse de la Ville y est invitée.

Les jeux de hasard, balais et plumes de paon, sont formellement interdits.

Membres de la commission de la fête.
MM. Caroni, Blocquaux, Leclerc, Doublet Roy, Cassier, Beaudé.

Les adjoints,
Rotty, Laurent Nézot

Le Maire,
A. Hennape

PREMIER PRIX

NOUVELLE
PAR
EUGÈNE FOURRIER

Les assistants se levèrent avec respect; le père Balandard ôta sa calotte.

La concierge me poussa du coude.

— C'est le plat couronné.

Je me levai comme les autres.

La lauréate déposa majestueusement le plat au milieu de la table, au bruit des applaudissements des invités.

— Monsieur, dit le père Balandard en s'adressant à moi, avec ce pudding ma fille a enfoncé toutes ses concurrentes.

— Blanche Mardois, ajouta la jeune fille, a failli en mourir de jalousie.

La cuisine, pas plus que la musique, n'adoucit les mœurs.

Bref, je fus agréé et je devins l'époux de Mlle Balandard.

Dans les commencements, cela allait très bien; ma femme me servait les mets les plus extraordinaires, dotés de noms extravagants, accompagnés de sauces fantastiques; puis elle invita ses amis et connaissances.

Vous n'avez pas épousé un premier prix pour le cacher, me dit-elle; je veux qu'on parle de vos dîners et vous rendre fier de moi.

Ma maison devint un restaurant gratuit. Tous les jours, nouveaux dîners et nouveaux invités. Les Balandard en ont des amis et connaissances, ils connaissent la moitié des concierges de Paris! J'en ai entendu des potins!

Ma femme m'avait trouvé une occupation, je copiais les menus. Toute la matinée, assis devant mon bureau, j'écrivais :

DINER DU 10 JUILLET
Potage
Consommé Deselignac
Hors d'œuvre
Cantaloup. — Rissoles Pompadour
Relevé
Truites de la Loire, sauce vénitienne
Entrées
Filet de bœuf à la Maréchale. — Canetons de Rouen à la d'Orléans. — Ris de veau Régence. — Aspic de Mauviettes en Bellevue.
Sorbets au Kirsch et à l'Orange
Rôt
Poulardes de Bresse truffées
Pâté de Foie gras de Strasbourg
Salade
Légumes
Fonds d'artichauds au Velouté
Buisson d'Ecrevisses de la Meuse
Entremets
Glace Moskowa. — Gaufrettes suisses
Gâteaux médicis et sultan
Dessert
Vins
Saint-Christophe en carafes, Madère, Haut-Sauterne, Château-Ripau, Chambertin, Grand Crémant frappé
Café. — Thé. — Liqueurs

C'est un des menus les plus modestes.

Et toujours le fameux plum-pudding au chocolat!

Cela revenait cher, mes rentes ne suffisaient pas.

J'en fis l'observation à ma femme; elle la reçut très mal.

— Fi! s'écria-t-elle, lésiner pour un dîner! C'est pour me rappeler que je n'ai pas apporté de dot. Je vous croyais plus de tact à défaut d'éducation; je n'ai pas été vous chercher, moi!

Quand nous dînions en ville, elle mangeait du bout des dents, ne trouvait rien de bon.

— Quelle cuisine! disait-elle en revenant. Vous avez pu goûter à ce filet?

— Mais il me semble...

— Taisez-vous! Vous n'avez donc pas de palais! Vous me faites rougir! Il était cuit au vin blanc au lieu de Madère! C'est une faute impardonnable.

Et je devais subir la critique de tous les plats.

Non seulement les dîners étaient ruineux, mais ils détruisaient ma santé. J'avais l'estomac délabré, je devenais goutteux.

Cela ne pouvait pas durer.

— J'en ai assez des grands dîners, dis-je un jour à ma femme, il faut revenir à une cuisine plus simple, à la cuisine bourgeoise, de la bonne soupe aux choux.

— De la soupe aux choux! s'écria-t-elle indignée, pour qui me prenez-vous? Un premier prix s'abaisser à faire de la soupe aux choux! Travaillez donc! J'aimerais mieux me retirer chez mes parents. Il fallait épouser une fille d'auberge et non une lauréate!

J'ai dû me résigner, j'en mourrai, mais elle a raison : N'épousez jamais un premier prix, pas même un accessit!

FIN

(1) Reproduction autorisée uniquement dans les journaux ayant un traité avec la *Société des Gens de Lettres*.